

(Traduction)

DRUMHELLER—CONSTRUCTION D'UN PÉNITENCIER

Question n° 1071—M. Woolliams:

1. Quand la construction du pénitencier de Drumheller (institution pour les jeunes délinquants) commencera-t-elle?

2. Cette institution sera-t-elle spécialement conçue à tous les égards pour la réadaptation des jeunes délinquants et, dans l'affirmative, a) quel est le plan à cet égard et b) quel programme sera suivi?

3. On y internera les jeunes délinquants de quelles provinces?

4. Combien de jeunes délinquants en-dessous de 21 ans sont maintenant incarcérés dans les pénitenciers au Canada?

5. Combien de moins de 15 ans sont incarcérés?

6. Quel âge a le plus jeune prisonnier au Canada?

M. Macdonald: 1. La construction du pénitencier de Drumheller est censée commencer en octobre 1964.

2. Cette institution a été spécialement conçue à tous les égards pour la réhabilitation des jeunes délinquants.

a) Les plans prévoient la construction d'une institution à sécurité moyenne fondée sur les concepts les plus modernes de la réadaptation; l'établissement comprendra les installations nécessaires pour les jeunes délinquants des provinces de l'Ouest et de certains délinquants primaires adultes choisis.

b) Le programme sera fondé sur le principe de l'attention individuelle, assorti des méthodes de diagnostic du point de vue social, médical et psychologique; il comprendra les éléments suivants: enseignement, formation professionnelle, pratique religieuse et orientation spirituelle, éducation sociale (formation civique), culture physique et récréation, activité et passe-temps culturels, orientation et conseils.

3. De l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba.

4. 1,091 jeunes délinquants en dessous de vingt et un ans sont maintenant incarcérés dans les pénitenciers du Canada.

5. Un jeune délinquant de moins de 15 ans est incarcéré.

6. Le plus jeune prisonnier des institutions pénales du gouvernement fédéral du Canada a quatorze ans et huit mois.

NOUVEAUX DRAPEAUX DANS LES TERRITOIRES

Question n° 1095—M. Leboe:

Y a-t-il quelque ministère, organisme ou commission du gouvernement fédéral qui ait commandé de nouveaux drapeaux canadiens pour des propriétés ou des institutions du gouvernement canadien dans les territoires du Nord-Ouest et, dans l'affirmative, a) les boîtes ou les contenants en carton étiquetés «Nouveau drapeau canadien, fait aux États-Unis» qui ont été expédiés dans

[M. Latulippe.]

le Nord, renfermaient-ils réellement des nouveaux drapeaux, b) quelles sont les principales caractéristiques de ces drapeaux?

L'hon. M. Lamontagne: En ce qui concerne le ministère des Travaux publics, des pavillons rouges du Canada, de fabrication récente, ont en effet été expédiés aux Territoires du Nord-Ouest.

a) Non. Les drapeaux en question se trouvaient dans des boîtes portant la mention «*Canadiana Textile Print Works Ltd, Port-Credit, Ontario*».

b) Des pavillons rouges du Canada en nylon léger imprimé par le procédé sérigraphique, et munis de cordages et de cabillots, selon les normes commerciales.

Le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a acheté de fournisseurs canadiens des drapeaux qui devaient être expédiés directement à divers établissements du Nord. Les dossiers du ministère n'indiquent pas comment les caisses d'emballage des fournisseurs étaient étiquetées au juste et ne renferment aucun autre renseignement sur ce point. Lorsque des drapeaux sont achetés ou utilisés par des institutions de l'État, le dessin doit être conforme aux normes établies pour les drapeaux officiels.

(Texte)

INSTITUTION PÉNITENTIAIRE À SAINT-PIE-DE-BAGOT

Question n° 1103—L'hon. M. Ricard:

En rapport avec le projet de la construction d'une institution pénitentiaire dans le Grand Rang Saint-François de la paroisse de Saint-Pie-de-Bagot, quel montant d'argent a été dépensé pour les services du personnel des ministères des Travaux publics et de la Justice et pour les services de professionnels extérieurs pour chacun des items suivants, a) expertises du terrain, b) expertises pour trouver de l'eau, c) travaux d'évaluation des fermes, d) divers travaux d'ingénieurs, e) divers travaux d'architectes, f) divers travaux de notaires?

Réponse: a) et c), \$1,161.10; b), \$14,346.10; d), \$3,145.00; e), \$354.09; f), \$1,062.42.

(Traduction)

LE «PROVIDER»

Question n° 1168—M. Fisher:

1. Quel a été le coût total de la mise en service du N.C.S.M. *Provider*?

2. La Marine royale du Canada tient-elle une comptabilité distincte pour les frais de mise en service du navire et pour les dépenses nécessitées par la correction des défauts? Dans l'affirmative, quel est le total estimatif de ces dépenses?

3. Le *Provider* fait-il un voyage d'initiation dans l'Atlantique? Dans l'affirmative, hormis le but général d'instruction, quel autre but a motivé cette manœuvre?

L'hon. M. Cardin: 1. \$16,850,000.

2. Oui. Au cours du rodage on s'est aperçu que certains dispositifs étaient défectueux ou